

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

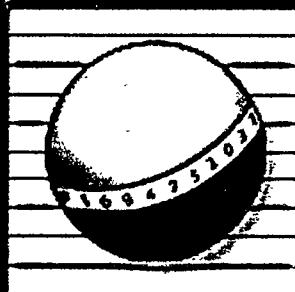
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 02637

Numéro SIREN : 398 162 529

Nom ou dénomination : A.S.P

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002607



ABSCISSE COMPTA

EXPERTS COMPTABLES

www.abscisse-compta.fr

SAS A.S.P.

**Le Comptoir des Monts d'Or
69380 MARCILLY D'AZERGUES**

**COMPTES ANNUELS
Période du 01/07/2021 au 30/06/2022**

Notre expertise au service de votre entreprise





1. Comptes annuels	1
<i>Attestation d'Expert Comptable</i>	2
<i>Chiffres Clés</i>	3
<i>Bilan actif</i>	4
<i>Bilan passif</i>	5
<i>Compte de résultat</i>	6
<i>Compte de résultat (suite)</i>	7
<i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	8
<i>Soldes Intermédiaires de gestion</i>	9
2. Détail des états de synthèse	10
<i>Détail bilan</i>	11
<i>Détail compte de résultat</i>	14
<i>Détail compte de résultat</i>	16
3. Liasse fiscale	18

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Comptes annuels

**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/07/2021, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS A.S.P. relatifs à l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 084 994
Chiffre d'affaires	484 969
Résultat net comptable (Bénéfice)	84 243

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHAZAY D'AZERGUES

Le 06/10/2022

Signé électroniquement le 06/10/2022 par
Benjamin Valdelievre



KEVIN BILLAY
EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

BENJAMIN VALDELIEVRE
EXPERT-COMPTABLE ASSOCIE



	Exercice N 30/06/2022	Exercice N-1 30/06/2021
--	--------------------------	----------------------------

Compte de résultat

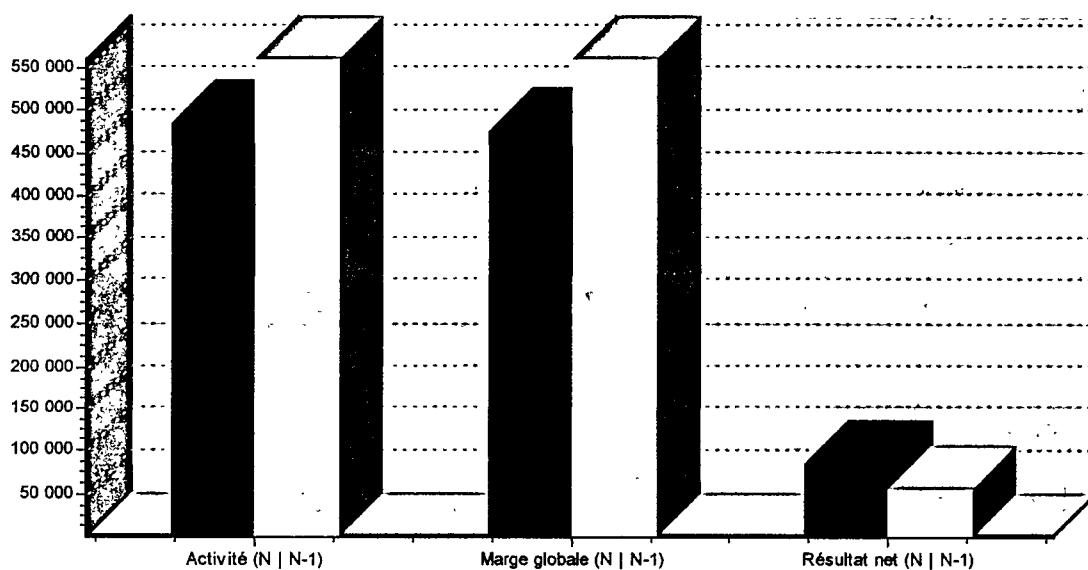
Activité	484 969	561 217
Marge commerciale	1 239	
Marge globale	477 162	561 217
Autres achats & charges externes	371 656	502 559
Valeur ajoutée	105 506	58 658
Excedent brut d'exploitation	104 785	58 067
Amortissements & provisions	201	201
Résultat d'exploitation	103 666	56 785
Résultat financier	5 199	3 519
Résultat courant	108 865	60 304
Résultat net	84 243	55 032

Structure financière

Capacité d'autofinancement	84 443	55 233
Fonds de roulement	895 414	806 180
Besoin en fond de roulement	6 637	-11 279
Trésorerie	888 777	817 459

Structure bilantielle

Capitaux propres	876 061	791 819
Dettes financières	894	26
Total du bilan	1 084 994	1 050 558
Solvabilité à court terme	658,01 %	481,82 %
Autonomie financière	419,30 %	306,03 %





	Brut	Amortisseme Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	399 083	399 083		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	95 734	94 778	956	1 156
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 010		1 010	1 010
Créances rattachées aux participations	22 347		22 347	22 347
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 800		4 800	4 800
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	522 974	493 861	29 112	29 313
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	151 737		151 737	170 721
Autres créances	15 367		15 367	33 066
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	620 512		620 512	620 512
Disponibilités	268 265		268 265	196 947
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 055 881		1 055 881	1 021 245
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 578 855	493 861	1 084 994	1 050 558



	30/06/2022	30/06/2021
Capital	300 390	300 390
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 744	8 744
Réserves statutaires ou contractuelles	11 524	11 524
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	471 160	416 128
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	84 243	55 032
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	876 061	791 819
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	47 571	47 571
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 571	47 571
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	894	26
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 876	181 183
Dettes fiscales et sociales	44 591	29 959
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	161 361	211 168
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 084 994	1 050 558

**SAS A.S.P.****Compte de résultat****Exercice clos le 30/06/2022**

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	9 045		9 045	
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	460 825	15 098	475 924	561 217
Chiffre d'affaires net	469 870	15 098	484 969	561 217
			30/06/2022	30/06/2021
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			2	27
Total produits d'exploitation (I)			484 970	561 244
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			7 806	
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			371 656	502 559
Impôts, taxes et versements assimilés			721	591
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			201	201
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			920	1 107
Total charges d'exploitation (II)			381 305	504 458
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			103 666	56 785
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			5 437	4 112
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			151	11
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			5 588	4 123
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			364	494
Différences négatives de change			25	110
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			389	605
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			5 199	3 519
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			108 865	60 304



	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		556
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		556
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-556
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	24 622	4 716
Total des produits (I+III+V+VII)	490 559	565 367
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	406 316	510 335
BENEFICE OU PERTE	84 243	55 032

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

**SAS A.S.P.****Soldes intermédiaires de gestion****Exercice clos le 30/06/2022**

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	9 045	100,00			9 045	
Coût d'achats marchandises vendues	7 806	86,31			7 806	
MARGE COMMERCIALE	1 239	13,69			1 239	
Production vendue	475 924	100,00	561 217	100,00	-85 293	-15,20
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance	182 073	38,26	278 942	49,70	-96 869	-34,73
MARGE DE PRODUCTION	293 850	61,74	282 275	50,30	11 576	4,10
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	484 969	100,00	561 217	100,00	-76 249	-13,59
MARGE BRUTE GLOBALE	295 089	60,85	282 275	50,30	12 814	4,54
Autres achats et charges externes	189 583	39,09	223 617	39,85	-34 034	-15,22
VALEUR AJOUTEE	105 506	21,76	58 658	10,45	46 849	79,87
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	721	0,15	591	0,11	130	22,00
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	104 785	21,61	58 067	10,35	46 719	80,46
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits	2		27		-25	-93,89
Dot. amortissements et provisions	201	0,04	201	0,04		
Autres charges	920	0,19	1 107	0,20	-187	-16,85
RESULTAT D'EXPLOITATION	103 666	21,38	56 785	10,12	46 880	82,56
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	5 588	1,15	4 123	0,73	1 465	35,54
Charges financières	389	0,08	605	0,11	-215	-35,57
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	108 865	22,45	60 304	10,75	48 561	80,53
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			556	0,10	-556	-100,00
Résultat exceptionnel			-556	-0,10	556	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	24 622	5,08	4 716	0,84	19 906	422,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	84 243	17,37	55 032	9,81	29 211	53,08



	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois
Ventes de marchandises	9 044,76
Coût d'achats marchandises vendues	7 806,18
MARGE COMMERCIALE	1 238,58
Production vendue	475 923,74
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	475 923,74
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	484 968,50
Sous-traitance directe	182 073,31
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	293 850,43
MARGE BRUTE GLOBALE	295 089,01
Autres achats et charges externes	189 582,75
VALEUR AJOUTEE	105 506,26
Impôts, taxes et verst assimilés	721,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	104 785,26
Autres produits	1,63
Dot. amortissements et provisions	200,83
Autres charges	920,48
RESULTAT D'EXPLOITATION	103 665,58
Produits financiers	5 588,42
Charges financières	389,49
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	108 864,51
Résultat exceptionnel	
Impôts sur les bénéfices	24 622,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	84 242,51

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Détail des états de synthèse



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20533000 - LOGICIELS	399 083,12		399 083,12	399 083,12
28053300 - AMORT. LOGICIELS		399 083,12	-399 083,12	-399 083,12
	399 083,12	399 083,12		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - AMENAGEMENTS DIVERS	1 130,00		1 130,00	1 130,00
21820000 - MAT. DE TRANSPORT	12 000,00		12 000,00	12 000,00
21831000 - MAT. DE BUREAU	3 419,74		3 419,74	3 419,74
21832000 - MAT. INFORMATIQUES	71 969,37		71 969,37	71 969,37
21840000 - MOBILIERS	7 214,80		7 214,80	7 214,80
28181000 - AMORT. AMENAGTS DIVERS		1 130,00	-1 130,00	-1 130,00
28182000 - AMORT. MAT. TRANSPORT		12 000,00	-12 000,00	-12 000,00
28183100 - AMORT. MAT. BUREAU		3 419,74	-3 419,74	-3 419,74
28183200 - AMORT. MAT. INFORMATIQ.		71 969,37	-71 969,37	-71 969,37
28184000 - AMORT. MOBILIER		6 259,15	-6 259,15	-6 058,32
	95 733,91	94 778,26	955,65	1 156,48
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26150000 - TITRES SARL PID 03/2004	960,00		960,00	960,00
26160000 - TITRES SCI THE TARLS TEAM	50,00		50,00	50,00
26710000 - AVANCES SCI THE TARLS TEAM	22 346,80		22 346,80	22 346,80
	23 356,80		23 356,80	23 356,80
Autres immobilisations financières				
27500000 - DEPOTS ET CAUTIONS	4 800,00		4 800,00	4 800,00
	4 800,00		4 800,00	4 800,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	522 973,83	493 861,38	29 112,45	29 313,28
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41105000 - CLIENTS CENTRAL.	151 437,48		151 437,48	112 780,92
41600000 - CLIENTS DOUTEUX	300,00		300,00	300,00
41810000 - CLIENTS FACT. A ETABLIR				57 639,60
	151 737,48		151 737,48	170 720,52
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44566000 - TVA DED. S/A.B.S.	5 972,60		5 972,60	20 101,70
44567000 - REPORT CREDIT TVA	52,00		52,00	454,00
44583000 - REMBT CREDIT TVA	1 800,00		1 800,00	
44585000 - TVA A REGULARISER	8,00		8,00	50,00
44586000 - TVA S/FACT. NON PARV.	1 383,60		1 383,60	
44586100 - TVA S/FACT. NON PARV.	6 150,80		6 150,80	8 536,89
	15 367,00		15 367,00	29 142,59
Autres créances				
45510000 - CC ASSOCIE - PB				3 923,16
				3 923,16
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
50810000 - COMPTE A TERME	520 000,00		520 000,00	520 000,00
50820000 - ACHAT PARTS BP	100 512,00		100 512,00	100 512,00

**SAS A.S.P.****Détail bilan****Exercice clos le 30/06/2022**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
Disponibilités	620 512,00		620 512,00	620 512,00
51200000 - BANQUE POPULAIRE	260 846,99		260 846,99	189 396,57
51240000 - CREDIT MUTUEL	3 908,69		3 908,69	4 325,30
53100000 - CAISSE	3 509,24		3 509,24	3 224,68
	268 264,92		268 264,92	196 946,55
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 055 881,40		1 055 881,40	1 021 244,82
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 578 855,23	493 861,38	1 084 993,85	1 050 558,10



	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10130000 - CAPITAL SOCIAL	300 390,00	300 390,00
	300 390,00	300 390,00
Réserve légale		
10610000 - RESERVES LEGALES	8 744,39	8 744,39
	8 744,39	8 744,39
Réserves statutaires ou contractuelles		
10630000 - RESERVES STATUAIRES	11 524,44	11 524,44
	11 524,44	11 524,44
Report à nouveau		
11000000 - RAN CREDITEUR	471 160,06	416 128,14
	471 160,06	416 128,14
Résultat de l'exercice	84 242,51	55 031,92
TOTAL CAPITAUX PROPRES	876 061,40	791 818,89
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
15110000 - PROVISIONS POUR LITIGES	47 571,00	47 571,00
	47 571,00	47 571,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 571,00	47 571,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45510000 - CC ASSOCIE - PB	868,27	
45520000 - CC ASSOCIE - JK	13,07	13,07
45530000 - CC ASSOCIE - VK	13,07	13,07
	894,41	26,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40105000 - FOURNISSEURS - CENTRALISATION	47 886,95	123 636,64
40810000 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARV.	67 989,08	57 546,35
	115 876,03	181 182,99
Etat, Impôts sur les bénéfices		
44400000 - ETAT - IMPOT SOCIETE	19 906,00	2 435,00
	19 906,00	2 435,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44571200 - TVA COLLECTEE 20%	24 685,01	17 917,48
44587200 - TVA S/FACT. A ETABLIR		9 606,60
	24 685,01	27 524,08
Dettes fiscales et sociales	44 591,01	29 959,08
TOTAL DETTES	161 361,45	211 168,21
TOTAL PASSIF	1 084 993,85	1 050 558,10



	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
70720000 - VENTES MISES 20%	9 044,76	1,87			9 044,76	
	9 044,76	1,87			9 044,76	
Production vendue (services)						
70601000 - PREST. SERV. FCE	407 575,49	84,04	547 759,51	97,60	-140 184,02	-25,59
70620000 - VENTE FORMATIONS avec conve	40 500,00	8,35			40 500,00	
70621000 - VENTE FORMATIONS	12 750,00	2,63			12 750,00	
70690000 - PREST. EXO	15 098,25	3,11	12 457,50	2,22	2 640,75	21,20
70820000 - COMMISSIONS ET COURTAGES			1 000,00	0,18	-1 000,00	-100,00
	475 923,74	98,13	561 217,01	100,00	-85 293,27	-15,20
Chiffre d'affaires net	484 968,50	100,00	561 217,01	100,00	-76 248,51	-13,59
Dont à l'exportation	15 098,25	3,11	12 457,50	2,22	2 640,75	21,20
Autres produits						
75800000 - PROD. DIV. GEST. COURANTE	1,63		26,66		-25,03	-93,89
	1,63		26,66		-25,03	-93,89
Total produits d'exploitation	484 970,13	100,00	561 243,67	100,00	-76 273,54	-13,59
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
60700000 - ACHATS MISES 20%	7 806,18	1,61			7 806,18	
	7 806,18	1,61			7 806,18	
Autres achats & charges externes						
60400000 - PRESTATIONS P. I. D.	181 172,00	37,36	271 643,00	48,40	-90 471,00	-33,31
60410000 - PRESTATIONS INFORMATIQUES	901,31	0,19	7 299,24	1,30	-6 397,93	-87,65
60630000 - FOURN. PETIT OUTILLAGE	155,40	0,03	150,42	0,03	4,98	3,31
60640000 - FOURN. ADMINISTRATIVES			39,75	0,01	-39,75	-100,00
61100000 - SS-TRAIT. GENERALE	360,00	0,07	360,00	0,06		
61110000 - SS-TRAIT. ADMINISTRATIVE	21 283,50	4,39	11 400,00	2,03	9 883,50	86,70
61120000 - SS-TRAIT. INFORMATIQUE	95 342,99	19,66	90 201,46	16,07	5 141,53	5,70
61321000 - LOC. ESPAGNE			7 200,00	1,28	-7 200,00	-100,00
61353000 - LOC. SERVEUR OVH			449,94	0,08	-449,94	-100,00
61552000 - ENT. MAT. TRANSPORT	1 568,33	0,32	1 161,09	0,21	407,24	35,07
61560000 - ENT. MAINTENANCE	2 114,71	0,44	4 550,13	0,81	-2 435,42	-53,52
61610000 - ASS. RC MULTIRISQUES	1 369,72	0,28	1 320,73	0,24	48,99	3,71
62220000 - COMMISSIONS S/VENTES	16 200,00	3,34	73 000,00	13,01	-56 800,00	-77,81
62260000 - HONO. JURIDIQUES	14 941,00	3,08	8 465,00	1,51	6 476,00	76,50
62261000 - HONO. AVOCATS	800,00	0,16			800,00	
62262000 - HONO. COMPTABLES	3 304,00	0,68	2 888,17	0,51	415,83	14,40
62268000 - HONORAIRES DIVERS	3 500,00	0,72			3 500,00	
62270000 - FRAIS D'ACTES ET CTX	282,13	0,06	50,82	0,01	231,31	455,16
62300000 - FRAIS PUBLICITE	169,88	0,04	101,23	0,02	68,65	67,82
62510000 - FRAIS DEPLACEMENTS	7 928,58	1,63	12 521,26	2,23	-4 592,68	-36,68
62511000 - FRAIS KILOMETRIQUES	12 928,05	2,67	4 146,19	0,74	8 781,86	211,81
62601000 - FRAIS POSTAUX	45,45	0,01	43,24	0,01	2,21	5,11
62602000 - FRAIS TEL - INTERNET	5 036,57	1,04	3 845,26	0,69	1 191,31	30,98
62780000 - FRAIS BANCAIRES	1 062,44	0,22	482,51	0,09	579,93	120,19
62810000 - COTISAT° PRO.	1 190,00	0,25	1 240,00	0,22	-50,00	-4,03
	371 656,06	76,64	502 559,44	89,55	-130 903,38	-26,05

**SAS A.S.P.****Détail compte de résultat****Exercice clos le 30/06/2022**

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Impôts, taxes et vers. assim.						
63511100 - CET (CFE - CVAE)	130,00	0,03			130,00	
63514000 - TAXE S/VEHICULE TOURISME	591,00	0,12	591,00	0,11		
	721,00	0,15	591,00	0,11	130,00	22,00
Amortissements et provisions						
68112000 - DOT. AMORT. IMMOS. CORPO	200,83	0,04	200,83	0,04		
	200,83	0,04	200,83	0,04		
Autres charges						
65800000 - CH. DIV. GEST. COURANTE	920,48	0,19	1 106,98	0,20	-186,50	-16,85
	920,48	0,19	1 106,98	0,20	-186,50	-16,85
Total charges d'exploitation	381 304,55	78,62	504 458,25	89,89	-123 153,70	-24,41
RESULTAT D'EXPLOITATION	103 665,58	21,38	56 785,42	10,12	46 880,16	82,56
Produits financiers						
76600000 - GAINS DE CHANGE	151,25	0,03	10,57		140,68	NS
76800000 - INTERETS S/CAT	5 437,17	1,12	4 112,43	0,73	1 324,74	32,21
	5 588,42	1,15	4 123,00	0,73	1 465,42	35,54
Charges financières						
66160000 - AGIOS BANCAIRES	364,29	0,08	494,04	0,09	-129,75	-26,26
66600000 - PERTES DE CHANGE	25,20	0,01	110,46	0,02	-85,26	-77,19
	389,49	0,08	604,50	0,11	-215,01	-35,57
RESULTAT FINANCIER	5 198,93	1,07	3 518,50	0,63	1 680,43	47,76
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	108 864,51	22,45	60 303,92	10,75	48 560,59	80,53
Charges exceptionnelles						
67120000 - AMENDES & PENALITES			556,00	0,10	-556,00	-100,00
			556,00	0,10	-556,00	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-556,00	-0,10	556,00	-100,00
Impôts sur les bénéfices						
69500000 - IMPOT SOCIETE	24 622,00	5,08	4 716,00	0,84	19 906,00	422,09
	24 622,00	5,08	4 716,00	0,84	19 906,00	422,09
BENEFICE OU PERTE	84 242,51		55 031,92		29 210,59	53,08



	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
70720000 - VENTES MISES 20%	9 044,76	1,87
	9 044,76	1,87
Production vendue (services)		
70601000 - PREST. SERV. FCE	407 575,49	84,04
70620000 - VENTE FORMATIONS avec convention	40 500,00	8,35
70621000 - VENTE FORMATIONS	12 750,00	2,63
70690000 - PREST. EXO	15 098,25	3,11
	475 923,74	98,13
Chiffre d'affaires net	484 968,50	100,00
Dont à l'exportation	15 098,25	3,11
Autres produits		
75800000 - PROD. DIV. GEST. COURANTE	1,63	
	1,63	
Total produits d'exploitation	484 970,13	100,00
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
60700000 - ACHATS MISES 20%	7 806,18	1,61
	7 806,18	1,61
Autres achats & charges externes		
60400000 - PRESTATIONS P. I. D.	181 172,00	37,36
60410000 - PRESTATIONS INFORMATIQUES	901,31	0,19
60630000 - FOURN. PETIT OUTILLAGE	155,40	0,03
61100000 - SS-TRAIT. GENERALE	360,00	0,07
61110000 - SS-TRAIT. ADMINISTRATIVE	21 283,50	4,39
61120000 - SS-TRAIT. INFORMATIQUE	95 342,99	19,66
61552000 - ENT. MAT. TRANSPORT	1 568,33	0,32
61560000 - ENT. MAINTENANCE	2 114,71	0,44
61610000 - ASS. RC MULTIRISQUES	1 369,72	0,28
62220000 - COMMISSIONS S/VENTES	16 200,00	3,34
62260000 - HONO. JURIDIQUES	14 941,00	3,08
62261000 - HONO. AVOCATS	800,00	0,16
62262000 - HONO. COMPTABLES	3 304,00	0,68
62268000 - HONORAIRES DIVERS	3 500,00	0,72
62270000 - FRAIS D'ACTES ET CTX	282,13	0,06
62300000 - FRAIS PUBLICITE	169,88	0,04
62510000 - FRAIS DEPLACEMENTS	7 928,58	1,63
62511000 - FRAIS KILOMETRIQUES	12 928,05	2,67
62601000 - FRAIS POSTAUX	45,45	0,01
62602000 - FRAIS TEL - INTERNET	5 036,57	1,04
62780000 - FRAIS BANCAIRES	1 062,44	0,22
62810000 - COTISAT [®] PRO.	1 190,00	0,25
	371 656,06	76,64
Impôts, taxes et vers. assim.		
63511100 - CET (CFE - CVAE)	130,00	0,03
63514000 - TAXE S/VEHICULE TOURISME	591,00	0,12
	721,00	0,15



	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%
Amortissements et provisions		
68112000 - DOT. AMORT. IMPOS. CORPO	200,83	0,04
	200,83	0,04
Autres charges		
65800000 - CH. DIV. GEST. COURANTE	920,48	0,19
	920,48	0,19
Total charges d'exploitation	381 304,55	78,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	103 665,58	21,38
Produits financiers		
76600000 - GAINS DE CHANGE	151,25	0,03
76800000 - INTERETS S/CAT	5 437,17	1,12
	5 588,42	1,15
Charges financières		
66160000 - AGIOS BANCAIRES	364,29	0,08
66600000 - PERTES DE CHANGE	25,20	0,01
	389,49	0,08
RESULTAT FINANCIER	5 198,93	1,07
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	108 864,51	22,45
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Impôts sur les bénéfices		
69500000 - IMPOT SOCIETE	24 622,00	5,08
	24 622,00	5,08
BENEFICE OU PERTE	84 242,51	

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/07/2021	et clos le	30/06/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS A.S.P.			
SIRET	3 9 8 1 6 2 5 2 9 0 0 0 3 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Le Comptoir des Monts d'Or 200 avenue de la gare 69380 MARCILLY D'AZERGUES			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	71 336	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité			
Nom et coordonnées	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS SECAC 36 Rue des Grands Prés 03100 MONTLUÇON Tél : 04.70.28.10.57			
- du conseil : SAS ABSCISSE COMPTA 40 Rue Laure Diebold 69009 LYON Tél : 04.78.83.41.41			
- du CGA ou du visueur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

[illegible]

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %		à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.S.P.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>Le Comptoir des Monts d'Or 69380 MARCILLY D'AZERGUES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 9 8 1 6 2 5 2 9 0 0 0 3 4</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>30/06/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	399 083
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	95 733
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	1 010
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	22 346
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 800
	TOTAL (II)		BJ	BK	522 973
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	151 737
		Autres créances (3)	BZ	CA	15 367
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE	620 512
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	268 264
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK	1 055 881	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 578 855	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Non recensée	Stocks :	Non recensée	
		Créances :		Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.S.P.</u>				Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 390)			DA	300 390
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	8 744
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	11 524
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	
	Report à nouveau			DH	471 160
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	84 242
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	876 061
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	47 571
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	47 571
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	894
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	115 876
	Dettes fiscales et sociales			DY	44 591
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	161 361	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 084 993	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	161 361
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.						Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 044	FB		FC	9 044
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	460 825	FH	15 098	FI	475 923
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	469 870	FK	15 098	FL	484 968
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (I) (11)				FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 806
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	371 656
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	721
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	200
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	920
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	381 304
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	103 665
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 437
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	151
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	5 588
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	364
	Différences négatives de change					GS	25
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	389
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 198
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	108 864

(RÉFÉRENCE : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS A. S. P.		Néant ☐ *			
		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.S.P.Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	399 083	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 130	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	12 000	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	82 603	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	95 733	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	23 356	8V		8W
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	4 800	1U		1V		
TOTAL IV		LQ	28 156	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	522 973	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IV		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	399 083	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	JR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencements et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	1 130	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	12 000	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	82 603	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IV		NG		NH	95 733	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IO		ØX		ØY	23 356	ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	4 800	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	28 156	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	522 973	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2022
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. P.

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice {(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)}
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.S.P.</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	399 083	PF		PG		PH	399 083		
TOTAL I		RK	399 083	RM		RN		RO	399 083		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 130	QE		QF		QG	1 130		
	Matériel de transport	QH	12 000	QI		QJ		QK	12 000		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	81 447	QM	200	QN		QO	81 648		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	94 577	QV	200	QW		QX	94 778		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	493 660	ØP	200	ØQ		ØR	493 861		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9		T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7		T8				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM				NO			
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.S.P.</u>							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
	Provisions pour litiges	4A	47 571	4B	4C	4D	47 571	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	47 571	TV	TW	TX	47 571	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
- corporelles			6E	6F	6G	6H		
- titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
- titres de participation			9U	9V	9W	9X		
- autres immobilisa- tions financières (1)*			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S			
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W			
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III		7B		TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	47 571	UB	UC	UD	47 571	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF					
	- financières	UG	UH					
	- exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	22 346	UM		UN	22 346			
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	4 800	UV		UW	4 800			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	300		300					
		Autres créances clients	UX	151 437		151 437					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 367		15 367					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
		Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX			VT	194 251	VU	167 104	VV	27 146		
	RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	115 876		115 876					
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D								
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	19 906		19 906						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	24 685		24 685					
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	894		894					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
		TOTAUX	VY	161 361	VZ	161 361					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	894			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. P.										Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/06/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 84 242	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XE 591			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	591				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB		XW			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX					
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	24 622		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR 109 455		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
											WH		
											WP		
											WW		
											XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A							XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZK			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octes A)	QV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC				
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit			ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)			XI	109 455						
			déficit (II moins I)							XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	109 455			XO			

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.S.P.</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-JI-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A. S. P.</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	416 128	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	55 031		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	471 160		Report à nouveau (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	471 160					
										TOTAL II	ZH	471 160	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT	299 059				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ					
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	35 527				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	3 500				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	1 190		ST	33 569				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	371 656				
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	130				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	591				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	721				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	103 581				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	58 347				
DIVERS	— Montant brut des salaires *							ØB					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%			
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7	48 183			48 183
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.S.P.</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
{	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/07/2021 et clos le : 30/06/2022 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	484 968
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	484 968

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	190 034
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	189 427
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	920
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	380 382

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	104 587

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	104 587

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																			GX	484 968			
Effectifs au sens de la CVAE																			EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																			HX				
Période de référence	GY	0	1	/	0	7	/	2	0	2	1	GZ	3	0	/	0	6	/	2	0	2	2	
Date de cessation												HR			/			/					

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

N° SIRET 3 9 8 1 6 2 5 2 9 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.S.P.

ADRESSE (voie) Le Comptoir des Monts d'Or

CODE POSTAL 69380

VILLE MARCILLY D'AZERGUES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	19 380

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BARTHEZ Prénom(s) Philippe
 Nom marital % de détention 99.98 Nb de parts ou actions 19 378
 Naissance : Date 28051958 N° Département 78 Commune VERSAILLES Pays
 Adresse : N° 32 Voie Rue Croix Cotton
 Code Postal 69890 Commune LA TOUR DE SALVAGNY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital) /

1	1
---	---

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

N° SIRET 3 9 8 1 6 2 5 2 9 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.S.P.

ADRESSE (voie) Le Comptoir des Monts d'Or

CODE POSTAL 69380

VILLE

MARCILLY D'AZERGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL Dénomination P.I.D.

N° SIREN (si société établie en France) 452701840

% de détention 32.00

Adresse : N° Voie Le Comptoir des Monts d'Or

Code Postal 69380 Commune MARCILLY D'AZERGUES

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA18CHAPAY



Le Comptoir des Monts d'Or
200 avenue de la gare
69380 MARCILLY D'AZERGUES

[illegible]

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS A.S.P.
Le Comptoir des Monts d'Or
200 avenue de la gare
69380 MARCILLY D'AZERGUES

Numéro SIRET du principal établissement

39816252900034

Code APE

7022Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	109 455
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	38 120

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

71 335

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

**CHAZAY
D'AZERGUES**

31 rue des Varennes
69380 Chazay
d'Azergues



LYON

40 rue Laure
Diebold
69009 LYON

HEYRIEUX

988 avenue du
19 mars 1962
38540 Heyrieux



**ABSCISSE
COMPTA**

Téléphone : 04 78 83 41 41
contact@abscisse-compta.fr
www.abscisse-compta.fr

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 Décembre 2022**

L'exercice clos le 30 Juin 2022 se soldant par un bénéfice, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------|
| • A la Distribution de Dividendes, soit | 80 000 Euros |
| • Au Report à nouveau, le solde, soit | 4 243 Euros |
| TOTAL AFFECTATION DU RESULTAT | 84 243 Euros |

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 Décembre 2022**

L'exercice clos le 30 Juin 2022 se soldant par un bénéfice, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de la façon suivante :

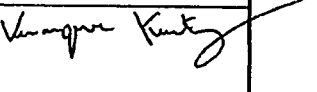
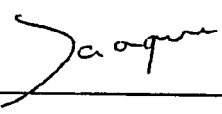
- | | |
|---|--------------|
| • A la Distribution de Dividendes, soit | 80 000 Euros |
| • Au Report à nouveau, le solde, soit | 4 243 Euros |
| TOTAL AFFECTATION DU RESULTAT | 84 243 Euros |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*Le Président du Conseil d'Administration,
Philippe BARTHEZ.*



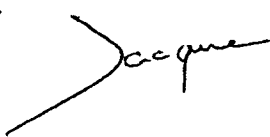
FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 Décembre 2022

N°	Nom, Prénom, domicile des actionnaires	Nombre d'actions			Nombre de voix	Nom, Prénom, domicile des mandataires	Signature
		Nue propriété	Usufruit	Pleine propriété			
1	M. Philippe BARTHEZ 25A, rue du Montriblond 69009 LYON			19.578			
2	Mme Véronique KUENTZ 25A, rue du Montriblond 69009 LYON			1			
3	M. Jacques KUENTZ 25A, rue du Montriblond 69009 LYON			1			
	TOTAUX			19.580			

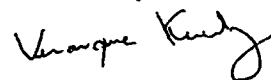
Le Président,
Mr Philippe BARTHEZ.



Les Scrutateurs,
Mr Jacques KUENTZ.



Secrétaire,
Mme Véronique KUENTZ



A.S.P

**S.A.S au capital de 300 390 Euros
RCS de LYON B 398 162 529**

**Comptoir des Artisans
200 avenue de la gare
69380 Marcilly d'azergues**

Assemblée générale ordinaire annuelle Du 09 Décembre 2022

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-et-deux
Et le neuf décembre,
A dix-neuf heures,
Au siège social.

Les Actionnaires se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration adressée par courrier en date du 6 Décembre 2022.

Sont présents et ont élargé le registre des présences :

- Monsieur Philippe BARTHEZ, Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale
- Madame Véronique KUENTZ
- Monsieur Jacques KUENTZ

L'Assemblée générale ordinaire, réunissant ainsi plus de la moitié des actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital social, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHEZ, Président du Conseil d'Administration, assisté de Madame Véronique KUENTZ, désignée en qualité de secrétaire.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1°/ Examen et Approbation

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2022
- des comptes

2°/ Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

3°/ Affectation du résultat

4°/ Quitus aux mandataires sociaux

5°/ Pouvoirs au Président pour formalités

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la liste des Actionnaires et la feuille de présence,
- la liste des dirigeants et Administrateurs de la société,
- la copie des convocations,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 Juin 2022,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- l'état du montant global des sommes versées aux personnes les mieux rémunérées,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que l'inventaire et les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes, et que ces documents ainsi que le rapport du Conseil d'Administration, et tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 et 169 de la loi du 24 juillet 1966 et 135 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée, qu'ainsi les Actionnaires ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les délais prévues par la loi.

Lecture est faite ensuite des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Enfin, lecture est faite des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première Résolution

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Conseil, le bilan et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2022, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et desquels il ressort un Bénéfice comptable de 84 243Euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Puis, il soumet à l'Assemblée les résolutions ci-après :

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, sur rapport du Conseil d'Administration, statuant en application de l'article 223 quater du C.G.I., constate qu'il n'existe aucune charge visée à l'article 39-4 de ce Code.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'exercice clos le 30 Juin 2022 se soldant par un bénéfice, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de la façon suivante :

- A la Distribution de Dividendes, soit 80 000 Euros
- Au Report à nouveau, le solde, soit 4 243 Euros
- TOTAL AFFECTATION DU RESULTAT 84 243 Euros**

Les distributions des dividendes au titre des précédents exercices sont les suivantes :

	<u>Dividende Net Global</u>	<u>Dividende Net par Action</u>	<u>Avoir Fiscal</u>
Exercice au 30/06/21	0 €	0 €	0 €
Exercice au 30/06/20	0 €	0 €	0 €
Exercice au 30/06/19	0 €	0 €	0 €
Exercice au 30/06/18	0 €	0 €	0 €
Exercice au 30/06/17	0 €	0 €	0 €
Exercice au 30/06/16	0 €	0 €	0 €
Exercice au 30/06/15	0 €	0 €	0 €
Exercice au 30/06/14	10.000,00 €	0,50 €	0,25 €
Exercice au 30/06/13	34.000,00 €	1,70 €	0,85 €
Exercice au 30/06/12	26.000,00 €	1,30 €	0,65 €
Exercice au 30/06/11	35.000,00 €	1,75 €	0,88 €
Exercice au 30/06/10	35.000,00 €	1,75 €	0,88 €
Exercice au 30/06/09	40.000,00 €	2,00 €	1,00 €
Exercice au 30/06/08	0 €	0 €	0 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 30 Juin 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à son Président ainsi qu'à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi, notamment de dépôt au Registre du Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

• • •

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

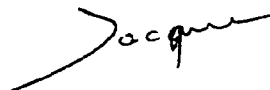
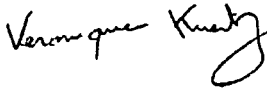
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Etablit sur trois pages.

Le Président
Philippe BARTHEZ

La Secrétaire
Mme Véronique KUENTZ

Mr Jacques KUENTZ



Copie certifiée conforme à l'original